

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 JUILLET 2020**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Annick GUYON, Rémi BESSON, Carine GRANGE.

Absents Excusés : Roger THEVENOT (Pouvoir à Michel BERTHET), Claire DE CROMBRUGGHE (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Florie JAILLET (Pouvoir à Cyrille BOUCHY), Céline CARREIRO (Pouvoir à Anthony MARASCO), Alain HOUDINET (Pouvoir à Annick GUYON).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Élections sénatoriales,
 - Subventions supplémentaires aux associations,
 - Participation aux centres aérés,
 - Demande de subvention,
 - Divers.
-

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Robert GUILLARD.
Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Délibérations :

Élections sénatoriales 2020

Le conseil municipal a élu 7 délégués et 4 suppléants pour les élections sénatoriales.

Subvention Foyer Rural

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser la somme de 1 450 € en supplément de la subvention annuelle.
- Demande au Foyer Rural la communication des démarches faites concernant les aides de l'État suite à la crise sanitaires du COVID-19,
- S'engage à réajuster le complément de subvention si nécessaire.

Foyer Rural - Participation au financement des cours d'anglais

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au Foyer Rural la somme de 100 € par enfant inscrit au cours d'anglais pour l'année. Cette somme viendra en déduction de la participation versée par les parents, au prorata de la durée d'inscription de l'enfant.

Subvention JSC - Stage foot

Le conseil municipal, avec 1 voix CONTRE (Catherine PATUEL) décide de verser la somme de 7 € par jour et par enfant Crêchois participant au stage de la JSC, au vu de la présentation d'un état de présence.

Centres aérés de La Chapelle de Guinchay et de Chaintré/Vinzelles/Varennnes-Les-Mâcon

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide, au titre de l'année 2020, de maintenir cette aide de 7,00 € par journée/enfant et résidant sur la commune. Elle sera versée aux centres aérés de La Chapelle de Guinchay et du Sivom de Chaintré/Vinzelles/Varennnes-Les-Mâcon, au vu de la présentation d'un état de présence, en fin de séjour. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

***Demande de fonds de concours MBA
Fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical***

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

La séance est levée à 20h45.

***Le 1^{er} Adjoint,
Michel BERTHET***